

3 novembre 2009

09.401

Question Claude Borel**La Maison Monsieur, reflet d'une politique touristique désagrégée?**

Le Grand Conseil a approuvé récemment un rapport concernant la politique neuchâteloise du tourisme, mettant notamment en évidence les richesses naturelles du canton et proposant de les valoriser (ex: "Rondes de l'eau").

Le Doubs constitue une valeur sûre de ce tourisme et la Maison Monsieur, "port de La Chaux-de-Fonds", représente une étape essentielle pour les nombreux marcheurs qui partent à la découverte de notre "rivière enchantée".

Ce restaurant emblématique appartient à l'Etat qui semble vouloir simplement le vendre "au plus offrant" après y avoir investi près de 2 millions de francs il y a une quinzaine d'années.

Lors de son avant-dernière séance à la présidence de la CGF (4 mai 2009), le soussigné a déploré les intentions du Conseil d'Etat et émis le vœu qu'une réunion de tous les partenaires intéressés à ce lieu touristique (communes de La Chaux-de-Fonds et des Planchettes, Association des sentiers du Doubs, Parc naturel régional du Doubs, Tourisme neuchâtelois, RUN, promotion économique DEC, Syndicat d'initiative des Brenets, etc.) soit organisée avant toute décision concernant une vente éventuelle (souhait rappelé à l'attention du secrétariat du DJSF par deux e-mails des 29 juin et 1^{er} juillet 2009).

Depuis mai 2009, aucune démarche n'a été effectuée dans ce sens, probablement en raison des difficultés de communication entre les diverses ailes du Château ou leurs succursales (dossier de vente en mains du DJSF, politique touristique c/o DEC et Tourisme neuchâtelois, politique régionale + bâtiments c/o DGT-RUN + Intendance des bâtiments).

Au-delà des déclarations personnelles des membres du gouvernement, quelles sont les intentions réelles du Conseil d'Etat? Est-il prêt à privilégier une solution favorisant les intérêts généraux du tourisme neuchâtelois plutôt qu'à maximaliser les profits d'une vente? Le gouvernement entend-il toujours se montrer "particulièrement attentif à la valorisation du tourisme et de l'écotourisme" (cf. p. 17 du programme de législature 2010-2013)? La politique touristique présentée au début 2009 est-elle toujours valable? Subsidièrement, y'a-t-il un pilote dans le sous-marin touristique neuchâtelois?